



DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE

SERVICE POLICE MUNICIPALE

GARDIEN BRIGADIER - EQUIPE DE JOUR - H/F

(Cadre d'emplois des gardiens brigadiers ou des brigadiers chefs principaux)

Dans le cadre d'un nouveau projet de service et dans le cadre de l'augmentation de ses effectifs, la direction de la sécurité recrute :

Des gardiens brigadiers ou Brigadiers Chefs principaux pour ses équipes de jour.

Sous les ordres de la cheffe de service, vous participerez au maintien du bon ordre, à la tranquillité et à la salubrité publique. Vous assurerez la surveillance générale tout en assurant la proximité avec les habitants.

MISSIONS :

- Assurer une surveillance générale du domaine public (préventive, dissuasive et répressive)
- Constater les infractions à la loi pénale
- Faire appliquer les arrêtés de police du Maire
- Travailler en collaboration avec le centre de supervision Urbain (120 caméras) et les unités de la police nationale
- En collaboration avec la Police Nationale, veiller au bon déroulement des festivités et à la sécurité des personnes
- Participer aux opérations communes avec la Police Nationale

EQUIPEMENTS ET MOYENS :

- **Armement catégorie D** : bâtons télescopiques, tonfa
- **Armement catégorie B** : générateur lacrymogènes, révolver (prochainement passage au Pistolet semi-automatique 9mm)
- Entraînement au tir minimum une fois par mois (hors séances réglementaires)
- Nouveau logiciel métier Y-Pok (utilisable en version mobile)
- 4 véhicules, 4 VTT, éthylotests, cinémomètre, gilets par balles, caméras piétons
- Accès FNPC et SIV
- Radios individuelles, radios INTP (acropole), téléphones portables
- Formations de professionnalisation régulières
- PVE individuel

PROFIL :

- Agent en mutation ayant effectué les FPA révolver (ou PSA), bâtons et GAIL serait un plus
- Disponibilité, sérieux, rigueur, motivation
- Bonne connaissance de l'environnement professionnel et des textes règlementaires, et bonnes qualités rédactionnelles exigées
- Pratique sportive
- Permis B obligatoire

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Cycle d'une semaine de matin (7h – 15h) et une semaine d'après midi (12H, 20h) du lundi au samedi, avec un jour de repos dans la semaine + le dimanche.
- Les dimanches, les jours fériés et les renforts sur services particuliers sont travaillés au volontariat et payés en heures supplémentaires.

REMUNERATION :

- Régime statutaire + IAT 7, ISF 20%, Prime de fin d'année + complément de rémunération.
- 31 congé annuel + 18 RTT